

Mise en ligne : 4 janvier 2023.
Dernière modification : 9 février 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

CONSTITUTION

Compagnie des mines d'or de l'Afrique Occidentale Française
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 décembre 1909)

Au capital de 600.000 fr. divisé en 6.000 actions de 100 fr., dont 4.000 d'apport attribuées à forfait à M. Séverin Charles, qui reçoit en outre 12.000 parts bénéficiaires, — Siège social, 34, rue Saint-Marc, à Paris. — Conseil : MM. C. Séverin, A Mahé, M. Oppenot, A. Gérardin, G. Thuillier et L. Mahé. — Statuts déposés chez M^e Creuzet, notaire à Bonnières-sur-Seine et publiés dans le *Journal spécial des sociétés françaises par actions* du 12 décembre 1909.

Compagnie des mines d'or de l'Afrique Occidentale française
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 décembre 1909)

Société au capital de 600.000 fr., destinée à étudier et exploiter divers gisements aurifères situés dans la Côte d'Ivoire. Le siège social est 34, rue Saint-Marc, Paris, et les premiers administrateurs sont MM. Charles Séverin, négociant à Assinie (Côte-d'Ivoire), Mahé, Maurice Oppenot, Gérardin, Thuillier et M. Mahé, banquier, 34, rue Saint-Marc.

Répertoire des entreprises coloniales, 1910 :

Compagnie des mines d'or de l'A. O. F.

34, rue Saint-Marc, Paris

Téléph. : 163-69. — Adr. T. : MARBASK. — Codes : A. Z. Français ; Bedford ;

Capital. — Société anon. au capital de 600.000 fr. divisé en 6.000 actions de 100 fr. dont 4.000 d'apport et 2.000 souscrites, ent. libérées.

Objet. — Recherche, étude et exploitation, principalement à la Côte-d'Ivoire, des minerais aurifères et de toute autre nature et plus particulièrement l'exploration et l'exploitation de différents permis miniers apportés à la Société par MM. Ch. Séverin, J. Schültz, Louis Séguier, J. Ch. R. Castel, Ch. Cousin et René Bourcier, négociants à la Côte-d'Ivoire.

Conseil d'administration. — MM. A. O. Mahé, président ; Charles Séverin, Maurice Oppenot, Albert Gérardin, G. F. Thuillier, Louis Mahé.

Représentant à la Côte-d'Ivoire : M. Charles Séverin, de la maison Séverin et Schültz, négociants à Assinie.

QUELQUES CONSEILS

Mines d'or de l'Afrique Occidentale française.

(*Ruy Blas*, 2 avril 1910)
[incliné, col. confondues, captures]

La Compagnie des mines d'or de l'Afrique Occidentale française, dont la Banque Mahé et C^{ie}, 34, rue Saint-Marc, à Paris, propose les actions de 100 fr. au prix de 150 fr., est une société anonyme dont la constitution ne remonte qu'à quelques mois (23 novembre 1909). Son capital est de 600.000 francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr. chacune ; il existe, de plus, 12.000 parts de fondateur, ayant droit au partage des bénéfices, après que les actions ont reçu l'intérêt statutaire de 5 %.

L'objet social est l'acquisition, l'exploitation ou la cession de diverses concessions de mines d'or, situées dans la colonie française de la Côte-d'Ivoire (Afrique Occidentale).

Nous lisons dans le *Bulletin annexe au Journal officiel* du 13 septembre dernier que, « sur les 6.000 actions de 100 fr. chacune, 4.000 entièrement libérées seront attribuées, en paiement de neuf concessions de mines d'or, situées dans la région du Sanwi (Afrique Occidentale), dont il est fait apport à la société, et ce, en dehors de 13.000 parts bénéficiaires sans valeur nominale, qui seront également attribuées aux fondateurs. Les 3.000 actions de 100 fr. formant le complément du capital social, seront souscrites en espèces.

Ces heureux apporteurs qui, outre les 13.000 parts bénéficiaires, absorbent les deux tiers du capital social, sont : MM. Charles Severin et Joseph Schültz ¹, tous deux négociants à Assinie ; Louis Séguier et Ch. Cousin, négociants à Grand-Bassam ; Jules Castel, négociant à Abidjean, et René Bourcier, négociant également, à Aboisso.

M. Charles Severin, l'un des administrateurs de la Compagnie, la représente à la Côte-d'Ivoire. Avec ses comptoirs, il ravitaillera le personnel, ouvrier des mines et il faut souhaiter qu'il sache concilier ses intérêts de commerçant avec ceux de la Compagnie.

La notice d'émission insiste peu sur ce point ; elle s'étend davantage sur ce que la « Compagnie des mines d'or de l'Afrique Occidentale française est la seule qui soit représentée sur les lieux mêmes de son exploitation, par un administrateur habitant le pays depuis longtemps ».

Reste à savoir si ce long séjour rend le contrôle de M. Severin, négociant, très efficace, alors qu'il s'agit de travaux qui ne tiennent que de fort loin au commerce des bazars africains.

Du moins la Société aura-t-elle un bon ingénieur ? Il paraît : M. Severin a choisi M. Rusha, d'origine australienne, qui connaît parfaitement la région... australienne. Points noirs : M. Rusha est âgé d'une cinquantaine d'années et il a, pendant longtemps, fait des conférences très écoutées ». Pourvu que cet éminent conférencier ne soit pas le danseur de Figaro ! Pourvu qu'il ne confère pas trop, au lieu de faire œuvre d'ingénieur ! M. Rusha, cinquantenaire, a amené avec lui « deux vieux chefs mineurs » et que voilà donc une jeune affaire qui a de vieux cadres !

Passons aux perspectives de bénéfices — en faisant remarquer que c'est toujours la notice qui parle. La Compagnie « se propose de créer des Sociétés filiales d'exploitation. Dès maintenant, on prévoit que le capital social de ces filiales ne pourra être inférieur à 5 millions de francs », dont la Compagnie « a l'intention de se faire allouer, en représentation de ses apports, la moitié ».

Il va sans dire que la même notice invoque les magnats de la finance anglaise, les Barnato, les Wernher, les Beit, etc., et les hauts cours cotés sur les mines anglaises. Mais c'est là un argument à côté ; on serait bien embarrassé de citer des magnats... français, enrichis dans les mines ! Nos capitalistes — moins pratiques que les Anglais —

¹ Joseph Schültz : de la maison Séverin et Schültz, d'Assinie. Administrateur de l'Ivory Coast Rubber Estates Limited (1909). En mars 1909, il prononce le discours d'accueil du gouverneur général Merlaud-Ponty au nom des commerçants d'Aboisso. Est-ce l'ancien agent de la CFAO à Mano, en Sierra-Leone, dont parle la *Dépêche coloniale* du 12 juin 1898 ?

commencent par subir la majoration — elle est ici de 50 % — et ils finissent par perdre une bonne part de leur capital, quand ils n'en perdent pas la totalité !

En pareil cas, les capitalistes avisés sont ceux qui « voient venir » et se portent acheteurs, quand il y a autre chose à se mettre sous la dent que des perspectives : les plus brillantes étant celles qui se réalisent le moins, il est bien rare qu'ils ne soient pas un jour très heureux d'avoir attendu, puisque ici l'attente — comme ailleurs la vue — n'en coûte rien !

Compagnie des mines d'or de l'Afrique Occidentale française
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 décembre 1911)

La société prend la dénomination suivante : Compagnie coloniale africaine, forestière, agricole et minière*. Conseil : MM. A. Mahé, Séverin, Gérardin, Cuntz, C. Mahé.
